



PAR COURRIEL

Québec, le 30 janvier 2026

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 25 novembre 2025, la députée de d'Arcy-McGee a inscrit au feuilletton une question portant sur le nombre total de places destinées aux personnes en situation d'itinérance à Montréal, en 2018 et en 2025, ainsi que sur les données ayant permis au premier ministre d'affirmer que ce nombre aurait doublé depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement.

Les données fournies par le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal indiquent :

- Pour 2018-2019
 - En date du 14 décembre 2018, 957 places en hébergement d'urgence étaient disponibles ;
 - Aucune donnée n'est toutefois disponible concernant les autres places dont les haltes chaleur, l'hébergement et le logement de transition.
- Pour 2025-2026 :
 - En date du 9 décembre 2025, 2 705 places sont financées en hébergement d'urgence et transitoires (2 239 lits et 466 chaises), incluant les refuges réguliers, les lits d'urgence saisonniers et les haltes chaleur.
 - Ces données excluent les logements de transition.

À titre indicatif, l'énumération réalisée le 23 avril 2024 a permis de recenser 451 places en logement transitoire à Montréal pour le secteur de l'itinérance; aucun comparatif n'est disponible pour 2018.

Les analyses réalisées à la suite de l'observation formulée selon laquelle le nombre de places destinées aux personnes en situation d'itinérance à Montréal aurait doublé depuis 2018 montrent qu'elle repose sur une comparaison entre les données de 2018 et celles de 2025. Les données internes disponibles indiquent qu'environ 900 places d'hébergement d'urgence étaient offertes à Montréal en 2018, au début du premier mandat.

Les données les plus récentes font état de plus de 2 000 places en 2025 (et jusqu'à 2 705 selon les compilations du CIUSSS), ce qui représente effectivement une capacité supérieure à celle observée en 2018. Ces données concordent avec les propos du premier ministre et permettent d'en comprendre la portée.

Une mise en contexte supplémentaire permet aussi de mieux comprendre l'évolution observée. Depuis 2018, les modalités de comptabilisation et la catégorisation des types de places ont été ajustées afin de mieux refléter la diversité des services offerts. À cette époque, les données portaient principalement sur les places d'hébergement d'urgence, alors que les données de 2025 englobent désormais, en plus des places d'urgence, les haltes chaleur et l'hébergement de transition.

Cette évolution témoigne d'un élargissement de l'offre et d'une meilleure capacité à documenter l'ensemble des ressources mises à contribution pour répondre aux besoins des personnes en situation d'itinérance.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,



Sonia Bélanger

N/Réf. : 25-MS-03839